

POUR LE DROIT A LA FORMATION ET L'EMPLOI, POUR DES ETATS GENERAUX QUI

Les états généraux de Mars seront l'occasion de faire une synthèse de l'ensemble des problèmes existant dans les Universités. Mais à partir du travail déjà effectué pendant la grève, il me semble nécessaire d'ores et déjà (au delà de la somme des cahiers d'exigences et de revendications) de comprendre l'importance d'avancer, et débattre d'axes unifiant le mouvement étudiant lui-même, comme le mouvement étudiant avec les autres forces sociales ayant les mêmes objectifs de changements à l'Université.

Nul ne peut savoir aujourd'hui si des états généraux sortira un mouvement étudiant unifié tant dans ses objectifs, sa stratégie que dans ses structures d'une manière homogène. Ce qui est par contre certain, c'est qu'en s'appuyant sur l'expérience et la dynamique engagées à partir du tournant du mouvement de Déc. 86, il est possible d'aller assez loin (au moins dans certaines universités) vers une pratique collective, unitaire.

Si au plan national, cela mettra sans doute plus de temps, l'ensembles des étudiants, des organisations peuvent arriver à un accord de perspectives. Ensuite, il faudra encore accumuler des expériences et débats, nécessairement différenciés suivant les universités, les organisations, et les confronter.

Dès maintenant, les états généraux peuvent dégager des principes du mouvement étudiant de la fin des années 80 et des années 90. Il conviendra que chacun fasse fructifier cet acquis commun pour aller vers une homogénéisation réelle (non artificielle et donc sans hâte) de l'ensemble du mouvement, dans le respect de sa diversité et des rythmes de ses différentes composantes (collectifs, comités, syndicats, corpos, universités...). A chacun, à sa manière, selon ses propres rythme mais en lien permanent avec les autres, d'avancer sur la même voie. A chacun de prendre ses responsabilités, dans le souci de faire avancer l'ensemble du mouvement et non de s'accrocher frileusement à des intérêts de boutique. De toute façon les étudiants jugeront.

La défense conjointe des droits à la formation et à l'emploi, de la démocratie à l'université et de l'auto-organisation des luttes et des actions permettront de franchir, après notre victoire de Déc. 86, une nouvelle étape.

Le droit à la formation comme le droit au travail, reconnus par le préambule de la constitution, sont indissociables l'un de l'autre. Or, force est de constater que ni l'un ni l'autre ne sont garantis actuellement.

Le mouvement étudiant, par ses revendications tend à l'amélioration des conditions d'études et de vie à l'Université. Il s'oppose à la sélection tant à l'entrée de l'Université qu'entre les cycles, défend le caractère national des diplômes, et participe ainsi à la défense du droit aux études et à l'emploi de tous et de toutes. Dès lors, il ne se contente pas de défendre ses revendications et intérêts immédiats, il défend les intérêt plus généraux de la jeunesse et des travailleurs. Il n'y a pas de problèmes étudiants, il n'y a que des aspects étudiants de problèmes généraux. C'est dans ce sens que le combat du mouvement étudiant se place, par delà les perspectives immédiates, dans la perspective d'une autre formation dans une société sans oppression ni exploitation comme l'affirme la "Charte de Grenoble" de 1947 qui définissait déjà l'étudiant comme "un jeune travailleur intellectuel", ayant droit "au travail et au repos dans les meilleures conditions et dans l'indépendance matérielle tant personnelle que sociale" et le devoir de "défendre la liberté contre toute oppression".

LE DROIT A LA FORMATION

La formation est un droit, mais aucun moyen n'est mis en oeuvre pour faire respecter ce droit, pour le rendre effectif. Les moyens publics mis à la disposition des universités et de l'enseignement supérieur sont nettement insuffisants, d'où le développement des formations privées, ayant chacune leurs propres critères, ce qui est contradictoire avec le principe d'égalité. Pire, depuis des années, les différents gouvernements de la V^e République ont tenté de manière certes différenciée d'introduire des numéris clausus, des sélections soit à l'entrée des Universités publiques soit entre les cycles, de rompre l'égalité sous couvert d'autonomie, ce qui aboutirait à un démantèlement du service public et à la remise en cause du principe d'égalité d'accès à l'Université.

Enfin, force est de constater que le principe de gratuité de l'enseignement, corollaire au droit d'études pour tous, reste lettre morte puisque, d'une part, l'accès à l'Université est payant (les droits d'inscription cessé de s'élever, et ce de manière supérieure à l'inflation) mais surtout, le nombre restreint des boursiers et le taux infime des bourses ne permet pas de subvenir aux besoins de ceux qui étudient. Ainsi, chaque année, les plus démunis ne peuvent (bien qu'ils pos-

sèdent les titres) poursuivre leurs études ou les reprendre.

GARANTIR LE DROIT A LA FORMATION POUR TOUS ET TOUTES, C'EST :

- * l'accès à l'Université pour tous les bacheliers dans l'Université et la formation de leur choix
- * favoriser l'accès à l'enseignement supérieur pour les salariés, les non-bacheliers
- * favoriser l'Université comme lieu de la formation continue et permanente, ce qui passe par un financement public de la taxe d'apprentissage destinée à la formation, et la liberté de choix des études par les bénéficiaires mêmes de la formation permanente et continue
- * l'égalité des droits pour les étudiants étrangers et leur libre inscription dans les mêmes conditions que les étudiants français
- * le développement de nouvelles formations, la construction de nouvelles universités, permet d'étudier la matière de son choix dans sa région et dans des conditions matérielles décentes, ce qui implique de nouveaux investissements en construction, équipement, embauche d'enseignants pour les cours du soir notamment. Donc les premiers concernés : lycéens, étudiants, travailleurs, population d'une région ou d'un département doivent déterminer, en fonction de leurs besoins et aspira-

FASSENT FRANCHIR UN PAS AU MOUVEMENT ETUDIANT.

tions, les formations nécessaires

• la gratuité réelle des études, ce qui passe non seulement par la gratuité de l'inscription mais surtout par une rémunération du temps de formation : l'allocation d'études pour tous.

DROIT A L'EMPLOI POUR TOUS ET TOUTES

Ce n'est pas l'Université qui est la cause du chômage, au contraire, chacun a pu constater qu'avec un diplôme, la chance de trouver un emploi est plus élevée que sans diplôme. L'Université n'est pas la cause du chômage, par contre elle subit de plein fouet les effets de la crise économique et sociale.

Le droit à l'emploi passe par le caractère national des diplômes, et donc à leur reconnaissance dans les conventions collectives. De la même manière que dans la fonction publique le diplôme confère un niveau d'embauche et de qualification, les conventions collectives doivent prévoir le niveau de qualification des diplômés.

Le droit à l'emploi, c'est aussi la formation permanente et continue auquel chacun doit avoir accès à tout moment de la vie dans la formation de son choix, avec maintien du salaire intégral, du contrat de travail.

Le contenu des formations, tant initiales que permanentes, doit être déterminé en fonction des besoins

de la formation et des usagers (étudiants et stagiaires de la formation permanente) et non en fonction des besoins des employeurs.

POUR UN FONCTIONNEMENT DEMOCRATIQUE DU SYSTEME DE FORMATION

Ceci passe d'abord par une détermination collective des formations à partir des besoins et aspirations des usagers.

Ceci implique ensuite un contrôle des usagers et des personnels sur tout ce qui concerne : horaires, conditions de travail et de vie, organisation des lieux de formation, détermination des besoins,

et ce à tous les niveaux : de l'UFR, UER ou département à l'Université jusqu'au plan national.

Enfin, la liberté d'organisation et d'expression, le droit syndical, les droits collectifs existant dans les textes doivent être garantis par des moyens mis à la disposition de l'expression, organisation et actions collectives et coopératives.

S'ORGANISER POUR ABOUTIR A LA REALISATION DE CES OBJECTIFS.

C'est pour défendre ces principes de liberté, que par milliers les lycéens, les étudiants ont fait grève en Déc.86, organisés démocratiquement ils ont pu dans l'unité déterminer les objectifs et moyens



d'action. L'unité de la représentation étudiante face aux pouvoirs publics et à l'opinion ont été un moyen indispensable à l'obtention de la victoire.

Ce qui a été obtenu est sans précédent : pour la première fois un gouvernement s'est trouvé obligé de retirer totalement un projet.

Toutefois, la vigilance s'impose, car il est certain que par la voie des décrets, des réformes partielles ainsi que par la pratique ceux qui nous gouvernent vont être tentés de profiter du retour "au calme" pour faire passer en catimini leur projet funeste.

En deuxième lieu, si le retrait du

projet a été obtenu, la situation actuelle de l'Université ne correspond pas aux besoins. Si nous nous sommes opposés à cette réforme, ce n'est pas pour défendre l'Université actuelle ou la sélection sociale, car l'échec et l'absence de moyens ne permet pas de bonnes conditions d'études. Il s'agit donc de recenser ce qui "ne va pas" et d'apporter des propositions, solutions revendicatives concrètes à tous les niveaux.

Enfin, la réalisation des objectifs des étudiants, qui concerne l'ensemble de la population, la garantie de l'effectivité du droit aux études pour tous, du droit au travail passe par un combat permanent, sous toutes les formes (informations, élaboration de revendications, détermination des moyens d'action : pétitions, réunions, délégations, prises de position dans les conseils, grèves, manifestations). Ceci implique l'organisation permanente, unitaire et démocratique des étudiants, d'autant que face à la volonté d'atomisation et d'individualisation, il faut renforcer le caractère collectif, associatif des étudiants. Une telle organisation ayant vocation de réunir tous les étudiants, rassemblant l'ensemble de ces courants, serait un lieu de débats, confrontation, synthèse tant des informations que des opinions. Ceci permet de décider et d'agir de manière commune et efficace en connaissance de cause, en faisant appel le plus largement à l'auto-organisation et à l'auto-détermination de l'action par ceux qui y participent.

L'unité des étudiants les associe d'abord aux personnels enseignant et non-enseignant de l'Université ainsi qu'aux salariés, à leurs organisations. D'une part il s'agit d'imposer un rapport de forces favorable par une solidarité réciproque et surtout de faire aboutir des objectifs communs à tous les étudiants, les jeunes, les salariés ; chacune des composantes conservant son entière autonomie et respectant celle des autres composantes.

ROBI (collectif droit/éco., délégué à la réunion nationale de préparation des états généraux, militant de l'UNEF-ID)